

CATALOGUE DE FORMATION

2024



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : ACTIONS DE
FORMATION

ÉDITO

La Fapil rassemble les acteurs de l’insertion par le logement qui s’attèlent à rendre effectif le Droit au logement : en proposant un accueil et une information aux personnes confrontées à des difficultés de logement, en les accompagnant, en mobilisant ou produisant des logements de qualité et accessibles aux personnes en situation de précarité, en gérant ces mêmes logements dans une optique préventive et de proximité.

Cette pluridisciplinarité est une richesse de notre réseau. Elle implique de relever de nombreux défis comme les mutations politiques, juridiques et techniques dont certaines affectent directement la situation des personnes que nous accueillons mais aussi nos activités.

Dans ce contexte mouvant, notre fédération agit pour renforcer les connaissances et les savoir-faire de ses adhérents et partenaires, en proposant une offre de formations complémentaire des temps d’échanges et de réflexion collective à destination de son réseau.

Notre centre de formation prend soin de renouveler tous les ans son offre avec de nouvelles thématiques, au plus près des actualités du secteur et des besoins qui nous sont remontés, et souhaite renforcer sa vocation de « lieu ressource » pour le secteur. Ce travail enthousiasmant est un des chantiers prioritaires de la Fapil en 2024.

Thierry Debrand
Président

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fapil et son réseau

La Fapil fédère 136 associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de personnes en situation de précarité. Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- Accueillir, orienter et informer les personnes ;
- Les accompagner ;
- Produire des logements de qualité et abordables ;
- Assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement. La Fapil s'appuie également sur ses unions régionales en Auvergne-Rhône-Alpes et en PACA.

En savoir + <https://www.fapil.fr/la-fapil/qui-sommes-nous>

Nous contacter

Pour toute question, le service « formations » de la Fapil est joignable à :
formations@fapil.fr

Vos contacts sont :

- **Gestion administrative et comptable de la formation : 01 48 05 05 75**
- **Coordination pédagogique : 01 71 39 80 06**

Les formations de la Fapil

Centre de formation agréé, la Fapil forme les adhérents et les réseaux partenaires aux métiers du logement d'insertion. Toutes nos formations sont destinées à former des associations et acteurs à but non lucratif dont l'objectif est l'insertion des personnes, la lutte contre la pauvreté et le respect du droit au logement.

Le catalogue de formation est articulé autour de quatre grands axes :

- L'accès au droit et l'accompagnement des personnes
- Mettre en œuvre une gestion locative adaptée
- Mieux appréhender les relations avec les personnes accueillies
- Produire des logements en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce catalogue de formation permet également aux Agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) de respecter les obligations de formation continue introduites par le décret du 18 février 2016. Un parcours « mandataire » est ainsi signalé au sein de la thématique « Gestion locative adaptée ».

INTER

Les formations sont principalement proposées en inter, convaincus que les temps de formation sont aussi des temps de rencontres entre professionnels de différents horizons.

INTRA

Les adhérents de la Fapil peuvent solliciter la fédération pour envisager la programmation de formations en intra.

PRESENTIEL

Les formations sont aussi de précieux moments d'échanges de pratiques appréciés par les stagiaires.

BLENDED

Le catalogue repose sur la complémentarité et le mélange des modalités.

DISTANCIEL

La Fapil a développé les formations à distance pour faciliter l'accès aux formations sur tout le territoire.

Un organisme de formations certifié QUALIOPi

Cette certification a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des organismes de formation et d'en uniformiser les conditions d'appréciation. La Fapil est certifiée depuis juillet 2021, et propose des formations qui :

- entrent dans le champ d'application des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.
- permettent de mobiliser des financements publics et/ou mutualisés.



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Les chiffres-clefs

En 2023 :

50 sessions de formation réalisées (dont 11 en intra)

502 stagiaires formés

168 structures différentes formées

28 formateurs différents

Indices de satisfactions*

97% de satisfaction générale

92% de satisfaction quant aux réponses aux attentes des stagiaires

96% de satisfaction quant à l'utilité professionnelle

98% de satisfaction quant à la qualité des interventions

98% de satisfaction quant à la qualité de l'organisation des formations

* Données issues des questionnaires de satisfaction à chaud des formations 2023. Le taux de satisfaction correspond aux retours satisfaits et très satisfaits.

LES NOUVEAUTÉS 2024

Chaque année, nous veillons à répondre aux évolutions de nos métiers, et nous appuyons sur des intervenants de secteurs professionnels variés apportant des connaissances techniques, juridiques et pratiques. Cette année la Fapil met l'accent sur les analyses de pratique et développe les classes virtuelles.

L'inscription aux formations

1. Je clique sur : <https://www.fapil.fr/nos-formations>
2. Je consulte le catalogue (ou le programme de chaque formation)
3. Je m'inscris (ou j'inscris mes collaborateurs) en ligne via le formulaire d'inscription

En règle générale, la Fapil accueille une dizaine de participants par session. Cela peut varier selon la thématique et les modalités d'animation de la formation.

Les tarifs

Tarif adhérent :

- **210€** par jour
- **90€** par jour pour certaines formations liées au label AIVS® ou à l'agrément MOI

Tarif non-adhérent :

- **305€** par jour

Des proratas peuvent être établis lorsque les formations ont des durées différentes. Certaines formations sont réservées aux adhérents de la Fapil.

Les situations de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins (01 48 05 05 75).

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : introduction à la méthode Econovie®	2,5 jours	Jeudi 1 février et Vendredi 2 février + Vendredi 29 mars (matin)	Paris & visio	Nouveau temps retour d'expérience/ analyse de pratique inclus dans la formation	p12
Formation DALO	1,5 jour	Mardi 2 avril + Mardi 14 mai (Réactivation : 2 heures)	visio	Nouveau formation à distance avec temps de réactivation	p13
Initiation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs - équipes sociales	4 jours	1e séquence : Jeudi 4 avril et Vendredi 5 avril 2e séquence : Jeudi 23 mai et Vendredi 24 mai	Paris	Réservée aux adhérents - Se rapprocher de la Fapil pour connaître la démarche proposée	p14
Les conditions d'accès au logement des personnes étrangères	1,5 jour	Mardi 28 mai matin + Jeudi 30 mai matin + Mardi 11 juin matin	visio	Nouveau temps retour d'expérience/ analyse de pratique inclus dans la formation	p16
L'intervention sociale à domicile	2 jours	Lundi 3 juin et Mardi 4 juin	Paris		p17
Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs - équipes encadrantes	4 jours	Présentation : Mardi 11 juin Séquence 1 : Jeudi 10 octobre et Vendredi 11 octobre Séquence 2 : Jeudi 12 décembre et Vendredi 13 décembre	Paris	Réservée aux adhérents - Se rapprocher de la Fapil pour connaître la démarche proposée	p18
L'accès au parc HLM : le cadre juridique	0,5 jour	Mardi 15 octobre (matin)	visio		p20
Accompagner les requérants DALO	1 jour	Sur demande		En intra ou entre plusieurs adhérents	
Les aspects techniques du logement : initiation pour les intervenants sociaux	1 jour	Sur demande		En intra ou entre plusieurs adhérents	

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours «Mandataire» dédié aux AIVS®

Les risques de discriminations dans le logement	0,5 jour	Vendredi 12 janvier	visio	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®	p22
Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier	1 jour	Mercredi 24 janvier (après-midi) et Vendredi 26 janvier (après-midi)			p23
Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas	0,5 jour	Mardi 6 février (matin)			p24
Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier	1 jour	Mercredi 22 mai (matin) et Vendredi 24 mai (matin)			p25
Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas	0,5 jour	Lundi 10 juin (matin)			p26
Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier	1 jour	Mercredi 18 septembre (après-midi) et Vendredi 20 septembre (après-midi)			p27

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas	0,5 jour	Lundi 7 octobre (matin)	visio	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®	p28
La comptabilité-gérance	1 jour	Mardi 19 novembre	Paris	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®	p29
Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier	1 jour	Mercredi 4 décembre (matin) et Vendredi 6 décembre (matin)	visio	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®	p30
Les risques de discriminations dans le logement	0,5 jour	2ème semestre	visio	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®	

Parcours «Gestion locative adaptée»

Le couple et les rapports locatifs : Focus sur les séparations et les violences conjugales	1 jour	Mardi 16 janvier	visio		p32
La gestion des sinistres d'assurance habitation	1 jour	Jeudi 18 janvier	Paris	Réservée aux adhérents	p33
La prévention des expulsions locatives	2 jours	Lundi 5 février et Mardi 6 février	Paris		p34
Les états des lieux	2 jours	Jeudi 8 février et Vendredi 9 février	Lyon		p35
La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative	1 jour	Mardi 19 mars	Paris	Réservée aux adhérents	p36
Le bail d'habitation : réglementation et actualités	2 jours	Jeudi 21 mars et vendredi 22 mars	Paris	Réservée aux adhérents	p37
La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement	2 jours	Jeudi 4 avril et Vendredi 5 avril	visio	Horaires adaptés au distanciel	p38
La gestion des charges récupérables	1,5 jour	Vendredi 17 mai matin et Jeudi 23 mai	visio / Lyon	Réservée aux adhérents	p39
Les propriétaires bailleurs et la rénovation énergétique (Initiation)	2 jours	Jeudi 30 mai et Vendredi 31 mai	Paris	Réservée aux adhérents	p40
L'intermédiation locative en location / sous-location : droits et obligations des parties (cadre juridique)	2 jours	Jeudi 13 juin et Vendredi 14 juin	Paris		p41
Initiation aux pathologies du logement	2 jours	Lundi 17 juin et Mardi 18 juin	visio	Horaires adaptés au distanciel	p42
La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement	2 jours	Lundi 16 septembre et Mardi 17 septembre	Paris		p43
La gestion des sinistres d'assurance habitation	1 jour	Jeudi 3 octobre	visio	Réservée aux adhérents	p44
Les états des lieux	2 jours	Lundi 14 octobre et Mardi 15 octobre	visio	Horaires adaptés au distanciel	p45

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

La santé mentale et le logement	3 jours	Lundi 25 mars et Mardi 26 mars, Lundi 13 mai matin, séquence d'approfondissement à distance, Lundi 24 juin matin, séquence d'approfondissement	Paris / visio		p47
Améliorer sa communication pour des rapports locatifs apaisés (Initiation)	2 jours	Jeudi 12 septembre et Vendredi 13 septembre	Paris		p48
Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées	2,5 jours	Lundi 14 octobre et Mardi 15 octobre, Jeudi 12 décembre (matin)	Paris / visio	Nouveau format	p49
Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité	2 jours	Jeudi 21 novembre et Vendredi 22 novembre	Lyon		p50

PRODUIRE DES LOGEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE D'INSERTION

Le modèle économique et financier des organismes MOI	2 jours	Mercredi 24 janvier et Jeudi 25 janvier	Paris	Réservée aux adhérents MOI ou aux structures avec un projet d'agrément	p52
La passation de marchés des organismes de Maîtrise d'ouvrage d'insertion	1,5 jour	Mardi 6 février (webinaire - pouvoirs adjudicateurs), Jeudi 21 et Vendredi 22 mars (matin)	Paris / visio		p53
La fiscalité des opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion et la livraison à soi-même	1 jour	Jeudi 8 février	Paris		p54
La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion	2,5 jours	Mardi 21 mai (matin), Lundi 3 juin et Mardi 4 juin, Mardi 18 juin (matin)	Paris / visio		p55

Informations pratiques

1. Pré-inscription

La pré-inscription permet d'être prioritaire au moment de l'inscription définitive. Elle s'effectue en contactant directement la Fapil à formations@fapil.fr ou par téléphone, au 01 48 05 05 75. Pour les formations « sur demande » (intra), il convient de contacter directement le service Formations pour étudier le projet et réaliser un devis : 01 48 05 05 75, formations@fapil.fr. Les formations en intra sont destinées aux adhérents de la Fapil.

2. Inscription

Les plaquettes d'inscription définitives sont disponibles deux mois avant la date de la formation. Elles comportent la date, le lieu et le coût de la formation ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques. Un programme plus détaillé et des documents supports pourront être communiqués aux stagiaires par la suite. La date limite d'inscription est fixée deux semaines avant le début de la formation. Afin de participer à une formation, il convient de réaliser l'inscription en ligne, à partir du lien présent sur le site internet de la Fapil ou transmis par la Fapil aux adhérents. La personne procédant à l'inscription reçoit automatiquement un accusé de réception récapitulatif de la demande, de la part du site internet. **Celui-ci ne vaut pas confirmation de l'inscription**, qui sera faite par la Fapil. La confirmation sera adressée par mail de la Fapil aux contacts administratifs et au stagiaire. Il est recommandé de contacter la Fapil en amont de la saisine en ligne de l'inscription si l'organisme souhaite inscrire plus de 3 personnes, et ce afin de vérifier la faisabilité de l'inscription de plusieurs personnes. Lors de l'inscription, les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

3. Confirmation et paiement

Après confirmation, une convention de formation professionnelle qui annexe le programme et la facture sont envoyés par la Fapil au contact administratif. La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les organismes de les transmettre à leur organisme collecteur. La convention de formation doit être retournée

signée à la Fapil. Les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCO : il convient d'informer la Fapil lorsque cette option est retenue. L'organisme reste responsable de transmettre les informations et documents nécessaires à son OPCO.

4. Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis notamment). Il convient de prévenir la Fapil de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe à l'issue du délai maximum d'inscription et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

5. En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation ; doublée d'une information par mail précisant le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur.

6. Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation lorsque celle-ci a lieu en présentiel, à la Fapil. Pour les formations organisées en intra, dans les locaux de l'organisme client, celui-ci devra s'assurer de la conformité des lieux aux règles de sécurité et sanitaires en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou un système d'horodatage des connexions, ainsi que par les travaux d'évaluation de fin de formation. Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont

également encouragés à se présenter. Les stagiaires se voient rappeler le programme détaillé et les moyens pédagogiques. La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire. Elle permet à la Fapil de faire évoluer ses futures formations.

7. À l'issue de la formation

Une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont délivrées à l'issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé au stagiaire 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

8. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par l'organisme à la Fapil sont utiles pour la mise en place de nos services de formation ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'envoi des programmes de formation. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le cas-échéant, les données pourront également être transmises au sous-traitant, dans le strict objectif de mettre en œuvre la formation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@fapil.fr (en mettant RGPD en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. Gestion des réclamations

Si vous souhaitez faire part de réclamations vis-à-vis d'une formation de la Fapil, nous vous invitons à écrire au mail suivant : formations@fapil.fr. La Fapil s'engage à vous faire un premier retour dans les 3 jours ouvrés suivant votre email (hormis périodes de fermeture de la Fapil).

Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Articles I6352-3 & I6352-4 & R6352-1 à 6352-15 du Code du travail

Article 1 : objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation confiée à la Fapil par leur employeur.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Article 2 : règles d'hygiène et de sécurité

Les règles relatives à l'hygiène, la sécurité, les consignes d'incendie, les interdictions relatives à l'introduction de boissons alcoolisées, drogues et autres produits illicites sont celles en vigueur dans l'établissement où se déroule la formation. Il en est de même des règles relatives à l'interdiction de fumer.

Article 3 : assiduité du stagiaire en formation

Article 3-1 : Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 3-2 : Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement l'employeur de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Article 3-3 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il lui sera demandé également d'évaluer la formation.

Article 4 : tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 5 : comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 6 : sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- blâme ;
- exclusion définitive de la formation.

Camille RÉGIS,
Déléguée générale





*L'ACCÈS AUX
DROITS ET
L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES*

Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : introduction à la méthode Éconovie®

Jeudi 1^{er} et Vendredi 2 février 2024 de 9h30 à 17h
Vendredi 29 mars 2024 de 9h30 à 12h30

Paris

Février

A distance

Mars

2,5 jours de formation (17h) **510€** (adhérents) **740€** (non-adhérents)

Public concerné Intervenants sociaux au sein d'associations d'insertion par le logement

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Christophe Marchand, IFCCAC (Informer et Former sur les Comportements de Consommation et d'Accompagnement Collectif)

Pré-requis matériel

Aucun (pour le présentiel). Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom.

Objectifs pédagogiques

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement à la vie quotidienne
- Acquérir des éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'échanges / Magnets pédagogiques / Remises d'outils pédagogiques / Echanges post-formation

Modalités d'évaluation

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et auto-évaluation des acquis en fin de formation / Retour sur expérience « à froid » proposée le 30 juin matin (à distance)

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Introduction à l'Éconovie®
- Une nouvelle articulation des temps de vie pour un consommateur toujours plus sollicité
- Le budget familial moderne : d'une lecture verticale vers une lecture horizontale
- Penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle
- Ressources personnelles, logement, numérique, budget familial, banque, crédit, alimentation, estime de soi, addictions, projets de vie : une mise en lien nécessaire
- Balisage du parcours d'accompagnement social et budgétaire
- Renforcer sa pédagogie par une communication adaptée
- À l'issue de ce module, les participants seront en capacité de :
 - > appréhender l'état d'esprit et les spécificités de la méthode Éconovie®
 - > comprendre pourquoi il est nécessaire de réinventer la façon d'aborder le budget familial
 - > évoquer la vie quotidienne sous un nouvel angle, en en faisant un sujet central

Temps de supervision et de retour d'expériences pour :

- Faire un bilan général de la méthode sur les pratiques professionnelles
- Faire un retour sur l'usage et les évolutions des outils proposés durant la formation

Inscription

avant le jeudi 11 janvier 2024
 sur www.fapil.fr/nos-formations

Formation DALO

Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 17h30

Mardi 14 mai 2024 de 9h30 à 11h30 (réactivation : 2h)

A distance

1,5 jour de formation (9h) **270€** (adhérents) **390€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne, Bénévoles accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Diane Forin, juriste de formation (droit public), et Céline Ménager, assistante sociale de formation (Association DALO)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes

Approche pédagogique

Documents supports de formation projetés / Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz / Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Travaux en sous-groupe et temps de restitution

Modalités d'évaluation des

connaissances

Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation / Questions orales ou écrites (Quizz) / Mises en situation et cas pratiques / Formulaire d'évaluation de la formation à chaud / Cas pratique final

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Histoire et sens de la loi DALO**
 - › Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
 - › L'adoption de la loi DALO
 - › Les grands principes de la loi DALO
- **Contenu de la loi DALO**
 - › Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
 - › Les motifs de recours prévus par la loi DALO
 - › La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO
- **L'examen des recours amiables par la Commission de médiation**
 - › Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
 - › Instruction des dossiers et délais de la procédure
 - › Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed
- **La contestation d'une décision de rejet**
 - › Le recours gracieux
 - › Le recours en excès de pouvoir
- **La mise en œuvre de la décision favorable**
 - › L'action du préfet pour reloger

Inscription

avant le mardi 12 mars 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Initiation à l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir individuel et collectif

équipes sociales

Jeudi 4 et Vendredi 5 avril 2024 de 9h30 à 17h30

Jeudi 23 et Vendredi 24 mai 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

840 € (420 € / personne supplémentaire) (adhérents)

4 jours (28h)

Public concerné Intervenants sociaux de terrain agissant dans le champ de l'accompagnement lié au logement. Une inscription en binôme est à privilégier

Pré-requis Pas de pré-requis de niveau
S'engager à suivre les 4 jours

Intervenant(s) Christine Brusque,
ANDA-DPA

Objectifs pédagogiques

- Apprendre à utiliser les axes de l'approche DPA à partir d'un travail sur des situations vécues comme générant un sentiment d'impuissance
- S'entraîner au questionnement spécifique à l'approche pour être capable de l'utiliser dans les situations de blocage dans l'accompagnement
- Savoir faire le « pas de côté » qui permet de dégager des marges de manœuvre

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents en matière d'accompagnement des publics et de coordination des équipes sociales, la Fapil organise un cycle de formation-action sur « l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA PC) », élaborée par le chercheur Yann Le Bossé. L'objectif est de mobiliser de manière cohérente les différents niveaux des associations adhérentes afin que l'impact soit le plus fort possible sur les pratiques. La Fapil propose de former, dans deux sessions différentes, d'une part les équipes encadrantes et d'autre part des équipes sociales, en priorité celles dont les encadrants auront été formés. Cette session est à destination des équipes sociales. Ce cycle fait l'objet d'un tarif dégressif pour favoriser l'inscription de plusieurs membres d'une même équipe

Programme

Préalable à la formation : venir avec une situation d'accompagnement considérée comme génératrice d'un sentiment d'impuissance

- L'identification de situations-problème
 - › ateliers d'analyse stratégique à travers une méthode de co-développement
- Expérimentation d'une méthodologie en 4 axes à partir des situations rencontrées
 - › l'importance de la définition du problème qui génère un sentiment d'impuissance, la cartographie des acteurs concernés
 - › l'implication des acteurs directement concernés, la notion de négociation dans l'accompagnement social,

Inter-session : lectures de quelques exemples d'accompagnement, travail d'expérimentation de chacun

- › la prise en compte des contextes et des enjeux pour agir
- › la démarche d'action conscientisant : tirer des enseignements de ce qui a été vécu et tenté

- Exercices en sous-groupe sur le protocole de questionnement du DPA PC ou ateliers de théâtre forum visant à repérer les effets des questions posées sur l'interlocuteur et sur la relation
- La posture professionnelle d'accompagnement : quelles évolutions via l'approche DPA PC ?
- Bilan et échanges autour des conditions à réunir pour développer cette approche dans l'équipe

Approche pédagogique

Exploration de situations vécues par les participants et appropriation progressive de la méthodologie du DPA PC (de l'observation à l'expérimentation en autonomie sous supervision) / Alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques, de présentation d'expériences et de travaux en sous-groupes / Expérimentations en intersession pour favoriser la réflexion et l'appropriation en situation professionnelle

Modalités d'évaluation des

connaissances

Travaux en sous-groupe et exercices individuels dans l'entre-session
Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Inscription

avant le jeudi 14 mars 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Les conditions d'accès au logement des personnes étrangères

Mardi 28 mai & Jeudi 30 mai 2024 de 9h15 à 12h45

Mardi 11 juin 2024 de 10h à 12h

A distance de type synchrone

1,5 jour de formation (9h) **270€** (adhérents) **390€** (non-adhérents)

Public concerné Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

Pré-requis Connaissances de base des procédures d'accès au logement et expériences d'accompagnement de personnes vers le logement ou dans le cadre d'un recours DALO

Pré-requis matériel Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Julie Clauzier, juriste spécialiste de l'accès aux droits sociaux

Objectifs pédagogiques

- Connaître les conditions d'accès au logement pour les personnes étrangères
- Connaître les conditions spécifiques aux personnes étrangères pour déposer un recours DALO
- Savoir appliquer ce cadre juridique à des situations individuelles
- Savoir repérer les situations abusives
- Savoir informer et accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits ou la contestation de refus / suspension abusifs de droits

Approche pédagogique

Approche participative et interactive adaptée au distanciel / Échanges collectifs, approfondissements théoriques et juridiques et exercices en sous-groupe / Communication d'outils et ressources

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à travers des exercices collectifs / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs / Possibilité de participer à un temps de retour sur expériences à distance le 6 juillet matin

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Introduction au droit au logement des personnes étrangères
- Les politiques de l'habitat et le cadre juridique
- L'identification des problématiques spécifiques au logement des personnes étrangères
- Les conditions de régularité de séjour pour l'accès au logement
 - › la distinction entre ressortissants UE et hors UE
- Les conditions d'accès et de maintien dans le logement pour les personnes étrangères
 - › distinguer les conditions d'accès entre l'hébergement et le logement
 - › l'accès au parc privé
 - › l'accès au parc social
 - › l'accès au logement temporaire
 - › le maintien dans le logement en cas d'irrégularité du séjour et/ou de suspension des aides au logement
- Le recours DALO pour les personnes étrangères
- Cas pratiques et mises en situations professionnelles après chaque module
- Retour sur expérience et d'approfondissement à partir de situations rencontrées

Inscription

avant le mardi 7 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

L'intervention sociale à domicile

Lundi 3 juin 2024 de 9h30 à 17h30

Mardi 4 juin 2024 de 9h00 à 17h00

Paris

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Intervenants sociaux agissant dans le cadre d'un accompagnement lié au logement (ASLL, AVDL, accompagnement social en intermédiation locative...)

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Association Soutien Insertion Santé

Objectifs pédagogiques

- Approfondir la notion d'habiter un logement du point de vue psychologique
- S'interroger et savoir présenter la légitimité de l'accompagnement
- Affiner ses postures professionnelles et notamment se positionner dans le rapport proximité / distance

Approche pédagogique

Accompagnement à la réflexion collective et démarche pédagogique participative, à travers notamment : brainstorming, étude et discussion autour de situations, partages d'expériences

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à travers des exercices collectifs autour de cas pratiques / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- La notion d'habiter au sens psychologique : ses 5 fonctions
- Le cadre réglementaire d'intervention selon le type d'accompagnement
- La légitimité à intervenir au domicile
- Les représentations des professionnels face à des modes de vie et d'habiter différents
- Les postures professionnelles confrontées aux notions de : proximité, intimité, culture, familiarité, cadre interne du professionnel
- L'articulation entre le formel et l'informel dans la relation d'accompagnement à domicile
- Le sens des écrits professionnels, la place de l'utilisateur et la dynamique de l'accompagnement

Inscription

avant le lundi 13 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Développement du Pouvoir d'Agir individuel et collectif

équipes cadres

Présentation : **Mardi 11 juin 2024** de 14h à 15h30

Séquence 1 : **Jeudi 10 et Vendredi 11 octobre
2024** de 9h30 à 17h30

Séquence 2 : **Jeudi 12 et Vendredi 13 décembre
2024** de 9h30 à 17h30

Paris

840 € (420 € / personne supplémentaire) (adhérents)

4 jours (28h)

Public concerné Session à destination de cadres de structures adhérentes de la Fapil (direction, responsable de service social ou de pôle logement...)

Pré-requis Se rapprocher de la Fapil en amont de toute inscription afin d'échanger sur la démarche ; s'engager à participer aux 2 sessions de la formation

Intervenant(s) Christine Brusque et Catherine Etienne (Association ANDA-DPA)

Objectifs pédagogiques

- Expérimenter l'approche DPA PC dans le cadre de fonction managériale et/ou de pilotage de projets
- Connaître l'approche DPA PC, son origine, ses principes, ses spécificités
- Expérimenter le « modèle en 4 axes » sur des situations vécues comme bloquées, identifier des marges de manœuvre et développer des stratégies dans le contexte propre à chaque participant
- Comprendre le changement de posture que cette approche implique
- Définir les conditions propices à une appropriation de l'approche DPA PC par les équipes

Participer à ce cycle de formation-action «approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectifs (DPA PC)»

Elaborée par le chercheur Yann Le Bossé, l'approche DPA PC vise l'évolution des pratiques professionnelles et demande un engagement important pendant, entre et après les séquences de formation. Les participants seront invités à travailler sur des situations très concrètes qui leur posent problème. (Concernant les cadres, il s'agira de situations de management ou de gestion de projets). C'est en expérimentant l'approche pour eux-mêmes qu'ils pourront s'approprier l'approche, et donc accompagner leurs équipes dans son utilisation.

> Une visio de sensibilisation sur l'approche est

proposée en amont de la formation.

A noter :

1. Cette formation est disponible pour les équipes encadrantes ET pour les équipes sociales. Nous recommandons aux structures de la prévoir pour les différents niveaux hiérarchiques pour un impact plus fort. C'est pour cela que les équipes sociales dont les encadrants ont été formés seront inscrits en priorité.
2. Les personnes qui auront suivi ce cycle de formation, à condition d'une réelle implication dans l'expérimentation de l'approche sur le terrain, pourront candidater au cursus certifiant de 10 jours « Accompagner, par le développement du pouvoir d'agir, des personnes et des collectifs (DPA PC) pour rendre acteurs les bénéficiaires de la relation d'aide » proposé par l'Association ANDA-DPA et l'Institut de formation ERASME, en faisant valoir les heures de formation effectuées avec la Fapil qui pourront donner accès à la session 3.

Approche pédagogique

Exploration de situations vécues par les participants et appropriation progressive de la méthodologie du DPA PC (de l'observation à l'expérimentation en autonomie sous supervision) / Alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques, de présentation d'expériences et de travaux en sous-groupes / Expérimentations en intersession pour favoriser la réflexion et l'appropriation en situation professionnelle

Modalités d'évaluation des

connaissances

Travaux en sous-groupe et exercices individuels dans l'entre-session
Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'approche DPA PC au regard d'autres approches dites « participatives »
- Expérimentation du « modèle en 4 axes », mode de questionnement spécifique élaboré par Yann Le Bossé, des situations générant un sentiment d'impuissance : ateliers d'entraînement en sous-groupes pendant la formation, et expérimentations dans l'intersession analysées en session 2
- Identification des caractéristiques de la posture d'accompagnement exigées par l'approche : en quoi ce n'est pas une « méthode »
- Réflexion collective sur l'intérêt de l'approche dans le management des équipes, la prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail
- Identification des modalités d'accompagnement des équipes dans leur appropriation de l'approche DPA PC, en les adaptant au contexte de chacun.

Travail préalable à réaliser : chaque participant recevra la consigne de réfléchir à une situation concrète de blocage, ou à un « irritant récurrent », qu'il rencontre dans son contexte professionnel. Cela peut concerner le management d'équipe, ou la conduite de projets partenariaux.

Travail en intersession à réaliser : expérimentation de la démarche et du questionnement en situation réelle.

Inscription

avant le jeudi 26 septembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

L'accès au parc HLM : le cadre juridique

Mardi 15 octobre 2024 de 9h à 13h

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (4h) **90€** (adhérents) **130€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes dans l'accès au logement social, équipes sociales notamment

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Coline Goossens, juriste spécialiste de l'accès aux droits liés à l'habitat, Alpil

Objectifs pédagogiques

- Mieux appréhender le cadre légal relatif à l'accès au parc social
- Affiner ses connaissances sur les dispositifs de priorisation de la demande de logement social
- Avoir un premier panorama du fonctionnement des CALEOL et de leur cadre légal
- Développer sa connaissance de la gestion en flux et de la cotation

Approche pédagogique

Approche interactive adaptée au distanciel / Alternance d'exposés théoriques, juridiques, et pratiques, d'échanges collectifs et d'exercices en sous-groupe / Communication d'outils et ressources

Modalités d'évaluation des connaissances

Quizz, cas pratiques en sous-groupe, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Le cadre légal relatif à l'accès au parc HLM
 - › les conditions de séjour et de ressources
 - › le formulaire de la demande de logement social
 - › les documents nécessaires pour l'enregistrement et l'instruction
 - › les règles applicables aux personnes majeures amenées à vivre dans le logement
- Les dispositifs de priorisation de la demande de logement social
 - › le cadre juridique des publics prioritaires
 - › échanges de pratiques sur la prise en compte des publics prioritaires selon les territoires
 - › la différence entre un recours en droit et un dispositif local, les conséquences pour les personnes et les professionnels
- Le rôle et les objectifs des bailleurs sociaux
 - › le fonctionnement des CALEOL, les critères d'attribution et les motifs de refus
 - › Evaluer l'illégalité d'un refus d'attribution, les recours existants
 - › Appréhender les questions de cotation de la demande et de gestion en flux des attributions

Inscription

avant le mardi 24 septembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations



*METTRE EN
ŒUVRE UNE
GESTION LOCATIVE
ADAPTÉE*

*PARCOURS « MANDATAIRE »
POUR LES AIVS®*

Les risques de discriminations dans le logement

Vendredi 12 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3h) **90€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Nadia Hamadache, Concept-RSE : experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal sur les discriminations liées au logement
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre porteurs de risque en logement d'insertion

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques / Illustrations / Documentation ressource

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Les discriminations dans le secteur du logement : données et constats
- Le cadre légal des discriminations
 - › qu'est-ce qu'une discrimination selon la législation ?
 - › les différentes formes que peut prendre la discrimination
 - › les objectifs de la non-discrimination
- Les situations de discrimination dans le champ du logement
 - › la gestion de mandat
 - › l'accueil et l'information
 - › le rapprochement offre/demande
 - › l'attribution
 - › l'accès aux garanties
 - › la gestion locative durant le contrat
- Traiter les injonctions paradoxales dans le logement d'insertion
 - › le voisinage
 - › la mixité sociale
 - › les publics prioritaires

Inscription

avant le vendredi 22 décembre 2023
sur www.fapil.fr/nos-formations

Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

Mercredi 24 et vendredi 26 janvier 2024 de 14h à 17h30

A distance de type synchrone

2 x 0,5 jour de formation (7h) **190€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Rémy Nerrière, formateur-juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

Inscription

avant le mercredi 3 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Mardi 6 février 2024 de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3h30) **90€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien : règlement sanitaire départemental et obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

Inscription

avant le mercredi 14 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

Mercredi 22 mai et Vendredi 24 mai 2024

de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

1 jour de formation (7h)

210€ (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

Inscription

avant le mercredi 1 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Lundi 10 juin 2024 de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3,5h) **90€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien : règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

Inscription

avant le **lundi 20 mai 2024**
sur www.fapil.fr/nos-formations

Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

Mardi 18 septembre et vendredi 20 septembre 2024 de 14h à 17h30

A distance de type synchrone

1 jour de formation (7h) **210€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des connaissances

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

Inscription

avant le mercredi 28 août 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Lundi 7 octobre 2024 de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3,5h) **90€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien : règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

Inscription

avant le lundi 16 septembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La comptabilité-gérance

Mardi 19 novembre 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

1 jour de formation (7h) **210€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Directions et salariés gestionnaires locatifs ou comptables.
Formation réservée aux adhérents Fapil (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Annick Bergeon, spécialiste en gestion et fiscalité locatives, CUSTOM

Objectifs pédagogiques

- Saisir les spécificités de la comptabilité en tant que mandataire
- Comprendre les écritures comptables de la gestion locative
- Mieux appréhender l'environnement de la comptabilité de la gestion locative (les charges récupérables, le CRG, les rapprochements comptables, financiers et bancaires ...)

Approche pédagogique

Alternance d'exposés, de questions-réponses et de cas pratiques ; Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

Attention, compte-tenu de l'hétérogénéité des logiciels des adhérents Fapil, cette formation ne porte pas sur l'usage des logiciels de comptabilité locative

- Les principes essentiels de la comptabilité-gérance
 - › une comptabilité pour « tiers »
 - › un équilibre comptable
 - › la notion de débit / crédit
 - › les particularismes de la comptabilité de la gestion locative
- Les opérations comptables courantes (de l'entrée à la sortie du locataire)
 - › l'enregistrement des loyers et des provisions pour charges
 - › l'enregistrement des charges
 - › les encaissements et les décaissements
 - › le traitement juridique et comptable du dépôt de garantie
- La maîtrise des charges d'un point de vue comptable
- Le compte-rendu de gérance : présentation et analyse
- La gestion économique et financière du portefeuille
 - › le rapprochement bancaire
 - › l'analyse de la balance générale
 - › l'analyse des comptes débiteurs
 - › le suivi des impayés
 - › les comptes d'attente
 - › l'analyse et le traitement des suspens
 - › le principe de pointe de garantie financière
- Focus sur l'obligation de facturation électronique

Inscription

avant le mardi 29 octobre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

Mercredi 4 décembre
et Vendredi 6 décembre 2024 de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone **1 jour** de formation (7h) **210€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

Inscription avant le mercredi 13 novembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations



*METTRE EN
ŒUVRE UNE
GESTION LOCATIVE
ADAPTÉE*

Le couple et les rapports locatifs : Focus sur les séparations et les violences conjugales

Mardi 16 janvier 2024 de 9h à 12h30

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3,5h) **90€** (adhérents uniquement) **120€** (non-adhérents)

Public concerné Équipes sociales et gestionnaires locatifs d'associations d'insertion par le logement, souhaitant approfondir les questions d'accès aux droits des personnes logées ou accompagnées

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Coline Goossens, juriste spécialiste de l'accès aux droits liés à l'habitat, Alpil

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique relatif au bail d'habitation appliqué aux couples
- Développer ses connaissances juridiques sur les conséquences des séparations sur les rapports locatifs
- Appréhender les conséquences des violences conjugales sur les rapports locatifs et l'accès au parc social

Approche pédagogique

Approche interactive adaptée au distanciel / Alternance d'exposés théoriques, juridiques et pratiques, d'échanges collectifs et d'exercices en sous-groupe / Communication d'outils et ressources

Modalités d'évaluation des connaissances

Quizz, cas pratiques en sous-groupe, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les principes juridiques concernant le couple et le bail d'habitation**
 - › le devoir de vie commune
 - › la cotitularité
 - La solidarité en cas de dettes
 - Le congé locatif
- **Les conséquences des séparations (séparation, rupture de PACS, divorce) sur les rapports locatifs**
 - › les effets d'une séparation sur le contrat de location
 - › les effets d'une séparation sur l'accès au parc social
- **Violences conjugales et rapports locatifs**
 - › les effets des violences conjugales sur le devoir de cohabitation, le principe de solidarité, les congés locatifs
 - › les règles d'accès au parc social pour les personnes victimes de violences
 - › zoom sur l'ordonnance de protection

Inscription

avant le mardi 26 décembre 2023
sur www.fapil.fr/nos-formations

La gestion des sinistres d'assurance habitation

Jeudi 18 janvier 2024 de 9h30 à 17h

Paris

1 jour de formation (7h) **190€** (adhérents uniquement)

Public concerné Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Guy Perraud, courtier en assurances et référent « assurances » pour la Fapil

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations d'assurance des différentes parties en intermédiation locative (propriétaire, locataire, association gestionnaire et le cas échéant, sous-locataire)
- Comprendre le fonctionnement des conventions en cas de sinistre et le rôle des assurances de chaque partie
- Savoir gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres, en passant par la négociation avec l'expert

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques / Mises en situation / Échanges de bonnes pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations et des quizz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Les obligations d'assurance de chaque partie
 - > l'assurance du locataire et le cas échéant, du sous-locataire
 - > l'assurance de la copropriété
 - > l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les sinistres pris en charge par l'assurance habitation
- La gestion du sinistre
 - > la déclaration du sinistre (dégât des eaux et autres)
 - > les liens avec le syndic
 - > la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire ou du sous-locataire
- La phase d'expertise
- La gestion des travaux après sinistre et l'indemnité différentielle
- Ateliers de mise en pratique autour de différents sinistres

Inscription

avant le jeudi 28 décembre 2023
sur www.fapil.fr/nos-formations

La prévention des expulsions locatives

Lundi 5 février 2024 de 9h30 à 17h30

Mardi 6 février 2024 de 9h à 17h

Paris

2 jours de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement) **550€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels en lien avec des locataires menacés d'expulsion : directions, gestionnaires locatifs, intervenants sociaux, juristes

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Adeline Firmin, avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la procédure judiciaire issue de la loi de 1989 et de la procédure civile
- Connaître les principaux outils de prévention institutionnels
- Connaître l'articulation avec la procédure de surendettement

Approche pédagogique

Apports théorique et juridique / Échanges de pratiques et exercices / Documentation support

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des travaux dirigés et des quiz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Les régimes juridiques du logement et ses évolutions
- Les points particuliers de la loi du 6 juillet 1989
 - › focus sur le logement et les violences intra-familiales
- Les causes de résiliation du bail :
 - › les congés
 - › les clauses résolutoires
 - › les particularités du logement conventionné
- L'impayé de loyer et le rôle de la CAF
- Les outils de prévention de l'expulsion (CCAPEX, FSL, DALO...)
- Le point de départ de la procédure contentieuse : Le commandement de payer/la mise en demeure
- La procédure contentieuse
 - › la réforme des tribunaux
 - › le jugement et l'appel
 - › le commandement de quitter les lieux
 - › la trêve hivernale
 - › la saisine du juge de l'exécution
 - › la force publique
- Le lien entre procédure de surendettement et procédure liée aux impayés de loyer

Inscription

avant le lundi 15 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Les états des lieux

Jeudi 8 février 2024 de 9h30 à 17h30

vendredi 9 février 2024 de 9h à 17h

Lyon

2 jours de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement) **550€** (non-adhérents)

Public concerné Gestionnaires locatifs et techniques d'associations d'intermédiation locative. Personnes en charge des états des lieux

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques / Cas pratiques et mise en situation / Échanges de bonnes pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations / Quizz de fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Le cadre juridique des états des lieux
- Les responsabilités réciproques
 - › analyse des dispositions légales
 - › les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- La rédaction du constat d'état des lieux
 - › jeu autour du vocabulaire technique du logement
 - › la qualification des différents éléments composant le logement
 - › le formulaire d'état des lieux
- La méthodologie de réalisation de l'état des lieux
 - › la préparation de l'état des lieux
 - › le rapport avec le locataire / l'occupant durant les différentes étapes
 - › la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- Le pré-état des lieux
 - › les enjeux du pré-état des lieux
 - › le déroulement et la méthodologie
 - › les informations et conseils à délivrer
- L'état des lieux de sortie et le chiffrage
 - › les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
 - › la prise en compte de la vétusté
 - › les modalités d'imputation

Inscription

avant le jeudi 18 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative

Mardi 19 mars 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

1 jour de formation (7h) **230€** (adhérents uniquement)

Public concerné Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables. Toute personne désireuse de transmettre les règles fiscales aux bailleurs faisant appel à l'intermédiation locative

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Annick Bergeon, fiscaliste, CUSTOM

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les mécanismes de la déclaration des revenus fonciers d'un logement loué nu, en particulier les déclarations CERFA 2044 et 2072
- Comprendre les mécanismes de déclaration propres aux dispositifs fiscaux associés au conventionnement Anah

Approche pédagogique

Alternance entre exposés réglementaires et temps d'échanges / Décryptage, ligne par ligne, de la souscription des déclarations d'un logement loué nu (2044 et 2072), selon plusieurs profils de bailleurs

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des quizz et des exercices / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

Attention, la formation ne traite pas des dispositifs d'investissement locatif type Pinel, ni du meublé

- **Introduction**
 - › la place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
 - › le régime du microfoncier et le régime de déclaration au réel
 - › la présentation des déclarations de revenus fonciers 2044 (personnes physiques) et 2072 (SCI)
- **Les revenus imposables, ligne par ligne**
- **Les charges déductibles, ligne par ligne**
- **Le traitement du résultat**
 - › le résultat bénéficiaire
 - › le résultat déficitaire : zoom sur le traitement du déficit foncier en fonction de la situation foncière et fiscale du bailleur
- **Zoom sur les modalités de déclaration liés au conventionnement Anah**
 - › la déduction Louer Abordable
 - › la réduction d'impôt Loc'Avantages

Inscription

avant le mardi 27 février 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Le bail d'habitation : réglementation et actualités

Jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents uniquement)

Public concerné Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Disposer d'une expérience en gestion locative ou d'une formation initiale sur cette thématique

Intervenant(s) Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

Objectifs pédagogiques

- Identifier le régime juridique applicable aux contrats de location
- Repérer les clauses obligatoires et interdites
- Savoir expliquer les clauses à un locataire
- Connaître les actualités législatives et réglementaires ayant un effet sur les baux d'habitation
- Identifier les spécificités de la location de logements conventionnés (issus de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, logements conventionnés Anah notamment)

Approche pédagogique

Alternance d'apports théorique et de présentation de situations pratiques / Exercices de validation des fondamentaux

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM et cas pratiques / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

Attention, la formation ne concerne que les contrats « vides » soumis à la loi du 6 juillet 1989. La location / sous-location ne sera pas abordée. La procédure contentieuse n'est pas intégrée à cette formation
Présentation des spécificités du conventionnement tout au long du déroulé

- **La réglementation applicable aux baux d'habitation**
 - › les situations locatives soumises à la loi du 6 juillet 1989
 - › son application totale ou partielle
- **La prise à bail**
 - › les pièces justificatives acceptées et interdites
 - › le « permis de louer »
 - › les garants : personnes physiques et institutionnels
- **Le contenu du contrat de location**
 - › les clauses obligatoires et interdites
 - › les annexes
 - › les clauses résolutoires
 - › les signataires et la colocation ou cotitularité
 - › l'entrée dans les lieux et la durée du bail
- **Les modalités d'occupation**
 - › les travaux du bailleur et du locataire
 - › l'assurance
 - › l'exercice d'une activité dans le logement
 - › la sous-location
 - › l'ajout ou la suppression d'un co-titulaire
- **Les aspects financiers**
 - › le dépôt de garantie
 - › le loyer
 - › les charges récupérables
 - › les réparations locatives
 - › la procédure de renouvellement de bail
- **La fin du bail**
 - › les congés
 - › l'abandon du domicile
 - › le décès du locataire

Inscription

avant le 29 février 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement

Jeudi 4 avril 2024 de 9h à 12h

Vendredi 5 avril 2024 de 13h30 à 16h30

A distance de type synchrone

2 jours de formation (12h) **330€** (adhérents) **490€** (non-adhérents)

Public concerné En priorité, gestionnaires locatifs et/ou techniques

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Pour le présentiel aucun. Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique des réparations locatives
- Analyser les différents postes de réparations locatives
- Définir les responsabilités de chaque partie
- Savoir communiquer avec le propriétaire et avec le locataire ou le sous-locataire

Approche pédagogique

Alternance d'apports juridiques, méthodologiques et de cas pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et mises en situation / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les réparations locatives : la réglementation**
 - › les obligations des parties et les cas d'exclusion de la responsabilité du locataire
 - › les notions de vétusté, de menues réparations, d'entretien courant
 - › analyse de la jurisprudence
- **Le décret du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives**
 - › les équipements du logement : présentation et sensibilisation au vocabulaire technique
 - › analyse pas-à-pas des rubriques composant le décret
- **La mise en œuvre des réparations locatives**
 - › l'information des parties et les conseils d'entretien
 - › le chiffrage des réparations lors de l'état des lieux de sortie
- **Analyse des travaux spécifiques**
 - › les défauts de ventilation
 - › la sécurité et l'hygiène
 - › la propreté
 - › la vétusté, l'usure normale et la dégradation
 - › les aménagements et les transformations
- **Exercices pratiques**
 - › exemples de pannes et désordres et décisions sur les responsabilités
 - › exercices autour des méthodes de communication

Inscription

avant le jeudi 14 mars 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La gestion des charges récupérables

Séquence sur les bases

Vendredi 17 mai 2024 de 9h30 à 12h30

Jeudi 23 mai 2024 de 9h30 à 17h30

A distance 17 mai Lyon 23 mai

1,5 jour de formation (10,5h) **310€** (adhérents uniquement)

Public concerné Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

Objectifs pédagogiques

- Connaître les cadres juridiques des charges récupérables en location directe et en sous-location
- Distinguer les charges récupérables et non-récupérables
- Savoir estimer leur montant
- Connaître les principes de répartition des charges
- Maîtriser la procédure de récupération des charges en cours et en sortie de bail
- Expliquer la répartition des charges en copropriété
- Choisir les clefs de répartition en monopropriété

Approche pédagogique

Alternance d'apports théoriques et d'étude de dépenses

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long et en fin de formation via des exercices de qualification des dépenses et un jeu de questions-réponses / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- La définition des charges récupérables
- Les aspects financiers
 - › les textes et les principes qui encadrent les charges récupérables
 - › le principe des charges réelles
 - › les charges récupérables
 - › les situations permettant la mise en place d'un forfait
 - › leur application en location directe et en sous-location
- Les charges récupérables et non-récupérables
 - › les natures de dépenses récupérables : décryptage du décret
 - › les principaux points litigieux
- Répartir et appeler les charges
 - › les obligations et les grands principes de répartition des charges
- La procédure de récupération des charges
 - › les obligations du bailleur et les délais à respecter
 - › les points de vigilances en copropriété
 - › la sortie du locataire
- Études de décomptes

Inscription

avant le vendredi 26 avril 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Les propriétaires bailleurs et la rénovation énergétique

Formation d'initiation

Jeudi 30 mai et Vendredi 31 mai 2024

de 9h30 à 17h30

Paris

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents uniquement)

Public concerné Équipes d'associations d'intermédiation locative non-pourvues de compétences techniques : responsables de structure, gestionnaires locatifs, chargés de mobilisation... Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Laura Gazaix (Gefosat) et Alec locale

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de l'écosystème de l'énergie : les obligations des propriétaires bailleurs, identifier les principaux financements et les catégories d'acteurs en présence
- Savoir repérer les principaux désordres dans un logement et pouvoir apporter un premier niveau de réponse
- Acquérir des premières bases méthodiques et connaître les points de vigilance pour orienter au mieux les propriétaires bailleurs

Approche pédagogique

Alternance de présentations, de temps d'échanges et d'exercices / Illustration par des cas pratiques / Documentation ressource

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des quizz et des exercices / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Introduction : le parc bâti en France et ses enjeux énergétiques
- Les aspects réglementaires
 - › les évolutions réglementaires et leurs impacts sur les obligations des propriétaires bailleurs
 - Focus sur la décence du logement et ses aspects énergétiques*
 - › les spécificités réglementaires du secteur du logement d'insertion
- Introduction à la rénovation énergétique
 - › les principaux outils pour un premier état des lieux « thermique » du logement
 - › les principaux travaux et points d'attention associés
- Démarche pour la rénovation énergétique
 - › les principales aides pour les propriétaires bailleurs
 - › les acteurs ressources
 - › les outils d'aide à la décision (DPE, audit, devis)
 - › les points de vigilance sur la réception des travaux
- Quels points de vigilance pour les logements situés en copropriété ?
 - › rappel du fonctionnement d'une copropriété
 - › les travaux de rénovation en copropriété
 - › les aides spécifiques aux copropriétés
 - › illustrations de démarches engagées en copropriété

Inscription

avant le jeudi 9 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

L'intermédiation locative en location / sous-location : droits et obligations des parties

Judi 13 juin 2024 de 9h45 à 17h30

et Vendredi 14 juin 2024 de 9h30 à 17h

Paris

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Responsables, gestionnaires locatifs ou juristes de structures agréées au titre de l'intermédiation locative

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Adeline Firmin, avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les contours de l'intermédiation locative en location / sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après échanges sur les pratiques

Approche pédagogique

Apports théorique et juridique / Échanges de pratiques et exercices / Documentation support

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des travaux dirigés et des quizz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Hébergement, résidence sociale, intermédiation locative : les différents cadres juridiques
- La sous-location du parc privé en intermédiation locative : les obligations des différentes parties
 - › le contrat principal entre propriétaire et locataire
 - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
 - › la sous-location des logements non conventionnés
 - › le cas de la colocation en sous-location
- Les spécificités de la sous-location du parc HLM
- Le bail glissant
- Étude de contrats

Inscription

avant le jeudi 23 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Initiation aux pathologies du logement

Lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h

Mardi 18 juin 2024 de 13h30 à 16h30

A distance

2 jours de formation (12h) **420€** (adhérents uniquement) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels souhaitant s'initier à la gestion technique du logement : gestionnaires locatifs, chargés de captation, personnels administratifs. Gestionnaires techniques débutants

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le vocabulaire technique des espaces et des équipements du logement
- Comprendre le fonctionnement de ces équipements
- Connaître les désordres les plus courants des immeubles et équipements

En vue de :

- > améliorer le repérage des désordres lors de la captation et de la visite de logements
- > faciliter le diagnostic avec les locataires en cas de sollicitation
- > mieux comprendre les devis des entreprises

Approche pédagogique

Apports théoriques et mises en situation, échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et mises en situation / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

Pour chacun des thèmes seront étudiés :

- > le vocabulaire technique des équipements
- > les dispositifs de sécurité
- > les matériaux
- > le fonctionnement
- > la méthodologie d'observation
- > les principaux désordres ou pannes et les conseils de réparation

- **Les parties communes extérieures**
- **Les parties communes intérieures**
 - > leurs réseaux : eau, ventilation, électricité et câblage
 - > leurs équipements : portes, fenêtres, éclairage, équipements de sécurité
 - > les équipements collectifs : ascenseur, chaufferie, production d'ECS, VMC
- **Les équipements du logement**
 - > les pièces du logement, les équipements et les revêtements
 - > installation et appareillages électriques
 - > modes de chauffage et de production d'eau chaude
 - > équipements sanitaires
 - > canalisations et évacuations
 - > serrurerie, quincaillerie, menuiserie, systèmes d'occultation
 - > éléments de ventilation, détecteur de fumée
 - > murs, plafonds, sols, matériaux, revêtements
 - > éléments des balcons, terrasses, loggias, caves

Inscription

avant le lundi 27 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement

Lundi 16 septembre 2024 de 9h45 à 17h30

Mardi 17 septembre 2024 de 9h à 17h

Paris

2 jours de formation (11h) **330€** (adhérents) **490€** (non-adhérents)

Public concerné En priorité, gestionnaires locatifs et/ou techniques

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Pour le présentiel aucun. Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique des réparations locatives
- Analyser les différents postes de réparations locatives
- Définir les responsabilités de chaque partie
- Savoir communiquer avec le propriétaire et avec le locataire ou le sous-locataire

Approche pédagogique

Alternance d'apports juridiques, méthodologiques et de cas pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et mises en situation / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les réparations locatives : la réglementation**
 - › les obligations des parties et les cas d'exclusion de la responsabilité du locataire
 - › les notions de vétusté, de menues réparations, d'entretien courant
 - › analyse de la jurisprudence
- **Le décret du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives**
 - › les équipements du logement : présentation et sensibilisation au vocabulaire technique
 - › analyse pas-à-pas des rubriques composant le décret
- **La mise en œuvre des réparations locatives**
 - › l'information des parties et les conseils d'entretien
 - › le chiffrage des réparations lors de l'état des lieux de sortie
- **Analyse des travaux spécifiques**
 - › les défauts de ventilation
 - › la sécurité et l'hygiène
 - › la propreté
 - › la vétusté, l'usure normale et la dégradation
 - › les aménagements et les transformations
- **Exercices pratiques**
 - › exemples de pannes et désordres et décisions sur les responsabilités
 - › exercices autour des méthodes de communication

Inscription

avant le **lundi 26 août 2024**
sur www.fapil.fr/nos-formations

La gestion des sinistres d'assurance habitation

Jeudi 3 octobre 2024 de 9h30 à 17h

A distance

1 jour de formation (7h) **210€** (adhérents uniquement)

Public concerné Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Guy Perraud, courtier en assurances et référent « assurances » pour la Fapil

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations d'assurance des différentes parties en intermédiation locative (propriétaire, locataire, association gestionnaire et le cas échéant, sous-locataire)
- Comprendre le fonctionnement des conventions en cas de sinistre et le rôle des assurances de chaque partie
- Savoir gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres, en passant par la négociation avec l'expert

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques / Mises en situation / Échanges de bonnes pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations et des quizz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Les obligations d'assurance de chaque partie
 - > l'assurance du locataire et le cas échéant, du sous-locataire
 - > l'assurance de la copropriété
 - > l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les sinistres pris en charge par l'assurance habitation
- La gestion du sinistre
 - > la déclaration du sinistre (dégât des eaux et autres)
 - > les liens avec le syndic
 - > la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire ou du sous-locataire
- La phase d'expertise
- La gestion des travaux après sinistre et l'indemnité différentielle
- Ateliers de mise en pratique autour de différents sinistres

Inscription

avant le jeudi 12 septembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Les états des lieux

Lundi 14 et Mardi 15 octobre 2024 de 9h30 à 16h30

A distance

2 jours de formation (12h) **420€** (adhérents uniquement) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Gestionnaires locatifs et techniques d'associations d'intermédiation locative. Personnes en charge des états des lieux

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques / Cas pratiques et mise en situation / Échanges de bonnes pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations / Quizz de fin de formation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Le cadre juridique des états des lieux
- Les responsabilités réciproques
 - › analyse des dispositions légales
 - › les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- La rédaction du constat d'état des lieux
 - › jeu autour du vocabulaire technique du logement
 - › la qualification des différents éléments composant le logement
 - › le formulaire d'état des lieux
- La méthodologie de réalisation de l'état des lieux
 - › la préparation de l'état des lieux
 - › le rapport avec le locataire / l'occupant durant les différentes étapes
 - › la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- Le pré-état des lieux
 - › les enjeux du pré-état des lieux
 - › le déroulement et la méthodologie
 - › les informations et conseils à délivrer
- L'état des lieux de sortie et le chiffrage
 - › les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
 - › la prise en compte de la vétusté
 - › les modalités d'imputation

Inscription

avant le lundi 23 septembre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations



*MIEUX
APPRÉHENDER
LES RELATIONS
AVEC LES
PERSONNES
ACCUEILLIES*

La santé mentale et le logement

Lundi 25 et Mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 17h30

Lundi 13 mai matin (1ère séquence d'approfondissement)

Lundi 24 juin matin (2ème séquence d'approfondissement)

Paris Mars

A distance Mai et Juin

3 jours de formation (21h) **630€** (adhérents) **910€** (non-adhérents)

Public concerné Equipes en lien direct avec les personnes accueillies, notamment les travailleurs sociaux

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Association Soutien Insertion Santé : directeur, pair-aidant et psychologue

Objectifs pédagogiques

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs de terrain et des dispositifs existants
- Améliorer la qualité de la relation Accompagnant / Accompagné en développant la notion de la demande, du cadre et des techniques d'entretien
- Comprendre le lien entre santé mentale et habitat
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier

Approche pédagogique

Approches théoriques et pratiques / Echanges à partir de situations rencontrées / Témoignage / Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à partir d'études de situation / Capitalisation des connaissances à 6 mois

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Représentation autour de la définition de la santé mentale**
- **Repères autour des situations de fragilité : les personnalités dites « difficiles »**
- **Les acteurs et les dispositifs existants**
 - › éléments de contexte sur les soins en psychiatrie
 - › la sectorisation du secteur public
 - › les structures et les instances ressources
- **Présentation d'un parcours de rétablissement par un pair-aidant**
 - › définition de la pair aideance
 - › témoignage d'un pair aidant
 - › information sur la professionnalisation de la pair aideance
- **La notion « d'habiter »**
 - › habiter psychologiquement un logement
 - › nos propres représentations d'habiter
 - › focus sur le syndrome de Diogène
- **Reprise de formation : les 2 demi-journées**
 - › capitalisation des connaissances
 - › évolutions dans les pratiques professionnelles
 - › échanges de pratiques

Inscription

avant le lundi 4 mars 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Améliorer sa communication pour des rapports locatifs apaisés

Formation d'initiation

Jeudi 12 et vendredi 13 septembre 2024

de 9h30 à 17h30

Paris

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels d'associations gestionnaires de logement d'insertion, en charge de la gestion locative adaptée et notamment du traitement amiable des dettes locatives

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Silvana Bove, coach-certifiée et formatrice, précédemment CESF

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes relationnels, leurs impacts psychologiques, physiques, en identifiant les facteurs contribuant à des rapports constructifs
- Intégrer dans la relation locative, un mode de communication efficace notamment en appliquant le processus de la communication non violente (CNV) de Marshall Rosenberg
- Identifier les caractéristiques de la posture professionnelle liée à une gestion locative dite «adaptée»

Approche pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques / Echanges interactifs à partir de l'expérience des participants et de la formatrice / Exercices de mise en pratique

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à partir de mises en situation / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les bases d'une communication saine et constructive**
 - › comprendre et décortiquer les mécanismes relationnels contribuant à des rapports constructifs
 - › prendre en compte les émotions générées par une relation tendue et apprendre à limiter son propre stress
 - › savoir accueillir la colère d'un locataire
- **L'impact d'une communication maîtrisée**
 - › s'entraîner à dialoguer de manière positive et responsabilisante avec un locataire
 - › amener son interlocuteur vers une négociation gagnante/gagnante en appliquant une technique de la communication non violente
- **Ateliers de mise en pratique**
 - › traiter une dette locative (jeux de rôle)
 - › aborder la responsabilité d'un locataire par rapport aux réparations locatives (jeux de rôle)
- **L'univers de la gestion locative adaptée**
 - › co-construire une représentation de la gestion locative adaptée (valeurs, mission, organisation, etc.) et en évaluer les savoir-être et savoir-faire professionnels des intervenants

Inscription

avant le jeudi 22 août 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées

Lundi 14 et Mardi 15 octobre 2024 de 9h30 à 17h30
& Jeudi 12 décembre 2024 de 9h à 12

Paris Octobre

A distance Décembre

2,5 jours de formation (17h) **510€** (adhérents) **740€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels confrontés à des situations d'addiction, principalement intervenants sociaux

Pré-requis Aucun

Pré-requis matériel Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Aurélie HAAS (Association Addictions Franc)

Objectifs pédagogiques

- Jour 1 :
 - Définir les conduites à risques et les comportements qu'elles induisent
 - Renforcer les connaissances en addictologie
 - Repérer les lieux ressources spécialisés en addictologie pour l'accompagnement et le soin
- Jour 2 :
 - Aborder les problématiques addictives rencontrées avec l'usager
 - Faciliter l'échange avec l'usager par des techniques de communication
 - Orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public
- Jour 3 :
 - Mesurer l'évolution des modalités d'intervention
 - Evaluer les nouveaux obstacles dans l'accompagnement des personnes, et dans leur orientation vers les partenaires territoriaux spécialisés en addictologie
 - Coconstruire des leviers d'amélioration

Approche pédagogique

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique / Activités interactives / Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long et en fin de formation à partir de quizz, brainstorming, exercices d'application et d'études de situation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Explorer les représentations individuelles et collectives**
- **Renforcer ses connaissances en addictologie :**
 - › classification des substances psychoactives
 - › aspects réglementaires et historiques
 - › les différents types d'usage
- **Comprendre les comportements addictifs : aspects psychologiques, relationnels et sociaux**
- **Identifier les lieux ressources spécialisés en addictologie**
- **Aborder la problématique addictive de manière collective et individuelle :**
 - › repérage
 - › techniques de conduite d'entretien et de communication
 - › outils d'animation collective
 - › posture professionnelle
- **Orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public**

Temps d'analyse de pratique

- Intégration des apports théoriques de la pratique professionnelle au quotidien
- Evolutions des modalités d'intervention
- Obstacles observés dans l'accompagnement des personnes et orientation vers des partenaires spécialisés en addictologie
- Leviers d'amélioration

Inscription

avant le lundi 23 septembre 2024 sur www.fapil.fr/nos-formations

Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité

Jeudi 21 novembre 2024 de 9h30 à 17h30

Vendredi 22 novembre 2024 de 9h à 17h

Lyon

2 jours de formation (14h) **420€** (adhérents) **610€** (non-adhérents)

Public concerné Professionnels en lien direct avec les locataires (chargés d'accueil, gestionnaires locatifs...) et/ou en charge de l'accompagnement social à domicile

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre ensemble selon les cultures
- Connaître les bases de la communication interculturelle pour mieux communiquer avec les personnes accueillies

Approche pédagogique

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique / Activités interactives / Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par un questionnaire d'auto-positionnement et l'étude de situations / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **La notion de culture : intellectuelle, sociale, matérielle**
- **Culture d'origine / culture d'accueil : la question de l'intégration et des mécanismes d'adaptation**
 - Les modes de vie et les points d'achoppement récurrents de la relation bailleur-locataire
 - › visites à domicile et altérités
 - › occupation et entretien du logement, usage des espaces communs
 - › intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
 - › organisation familiale et habitat
 - › gestion budgétaire
 - › approche éducative
 - Les notions de choc culturel et de code culturel
- **La communication interculturelle :**
 - Mise en pratique de la négociation interculturelle
 - › rechercher les conditions de la coopération et les accords possibles
 - › développer des techniques de communication appropriées
 - › repérer des ressources extérieures et construire des solutions
 - › prendre du recul par rapport à ses propres repères et ses cadres de références
 - › savoir faire face à des situations de communication perçues comme délicates
- **Les stratégies identitaires, les différents processus d'acculturation**

Inscription

avant le mercredi 30 octobre 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

*PRODUIRE DES
LOGEMENTS
EN MAÎTRISE
D'OUVRAGE
D'INSERTION*

Le modèle économique et financier des organismes de Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Mercredi 24 et Jeudi 25 janvier 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

2 jours de formation (14h) **90€** (adhérents MOI)

Public concerné Salariés ou administrateurs impliqués dans les orientations stratégiques des organismes agréés MOI

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Marion Bodin, Consultante spécialisée dans l'ESS et le logement social (Likha Conseil)

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les principales composantes et spécificités du modèle économique et financier des organismes MOI
- Connaître les principaux indicateurs et outils de l'analyse économique et financière de la situation d'un organisme MOI, à partir des comptes annuels et l'outil d'autocontrôle proposé par la Fapil
- Connaître les principaux outils et leviers pour mettre en place une stratégie et un pilotage économique et financier efficace
- Connaître les facteurs clés de réussite pour lever des fonds externes

Approche pédagogique

Alternance entre approches théorique, méthodologique et exercices / Echanges de pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des quizz, des exercices et des mises en situations / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Panorama des modèles économiques et existants au sein du réseau MOI de la Fapil
- Les spécificités économiques et financières des organismes MOI par rapport aux autres acteurs de l'immobilier
- Les modalités d'analyse du modèle économique et financier de son organisme
 - › les principes généraux de la comptabilité
 - › les outils existants
 - › le choix des indicateurs
- Les modalités d'analyse du modèle économique et financier de son organisme
 - › le diagnostic
 - › l'élaboration d'une stratégie, notamment patrimoniale
 - › l'élaboration de prévisions
 - › la mise en œuvre
 - › le pilotage et le contrôle de gestion
- Les facteurs clés de réussite d'une levée de fonds

Inscription

avant le 10 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La passation de marchés des organismes de Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Mardi 6 février de 10h à 12h **et jeudi 21** de 9h30 à 17h30
& vendredi 22 mars 2024 de 9h30 à 12h30

A distance

février

Paris

mars

1,5 jour de formation (10h) + 2h pour le webinaire **90€** (adhérents MOI)

Public concerné Chargés d'opération et responsables MOI. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

Pré-requis La formation s'adresse aux adhérents soumis au statut de pouvoir adjudicateur. Un webinaire dédié aux critères de soumission à ce statut sera proposé à tous les adhérents MOI en amont de la formation.

Intervenant(s) Laurent Frölich, avocat spécialiste du droit de la commande publique

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre les dispositions relatives aux marchés publics en tant que pouvoir adjudicateur
- Sécuriser les procédures de passation et éviter les contentieux

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'exemples / Etude d'un cas pratique en fil rouge

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via un pratique / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- Les organismes MOI et le code de la commande publique : bref rappel des règles de soumission
- Le choix de la procédure selon le type de marché et les seuils
- Les obligations en matière de publicité, de mise en concurrence et des nouveaux marchés
- Les règles de participation et les motifs d'exclusion des marchés publics
- Les règles d'analyse, de sélection des offres et les obligations en matière d'information des candidats évincés
- La mise en œuvre des règles d'exécution des marchés publics
 - › l'encadrement de la sous-traitance
 - › les modifications en cours de marché
 - › les pénalités de retard
 - › la résiliation et les marchés de substitution
- La gestion du contentieux de la passation
- Les modes alternatifs de règlement des litiges

Inscription

avant le mardi 16 janvier 2024
 sur www.fapil.fr/nos-formations

La fiscalité des opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion et la livraison à soi-même

Jeudi 8 février 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

1 jour de formation (7h) **90€** (adhérents MOI)

Public concerné Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Maître Guillaume Marot, avocat fiscaliste & Soliha

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes taxes à prendre en compte dans les opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents taux de TVA en fonction de la nature de l'opération
- Connaître les règles de livraison à soi-même pour récupérer la TVA

Approche pédagogique

Alternance entre approche réglementaire et mises en situation / Echanges de pratiques / Apports de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des cas pratiques / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les principes de la fiscalité immobilière**
 - › les champs respectifs des droits d'enregistrement et de la TVA
 - › la distinction entre opérations neuves et anciennes
- **Les règles applicables aux différentes opérations**
 - › les mutations de terrain
 - › les mutations d'immeubles neufs, les constructions neuves
 - › les mutations d'immeubles anciens
 - › les livraisons à soi-même
 - › les travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien
- **L'application des règles aux opérations de MOI**
 - › les opérations locatives sociales neuves ou assimilées
 - › les opérations locatives sociales sur des immeubles anciens

Inscription

avant le jeudi 18 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations

La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Mardi 21 mai de 9h30 à 11h **Lundi 3 juin et mardi 4 juin** de 9h30 à 17h30 **Mardi 18 juin 2024** de 9h30 à 11h

A distance

21 mai
18 juin

Paris

3-4 juin

2,5 jours (17h) **90€** (adhérents MOI)

Public concerné Chargés d'opération et responsables MOI. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés ou avec un projet d'agrément MOI

Pré-requis matériel **Pré-requis** Aucun
Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Amande Berato (thermicienne) et Grégoire Paccoud (architecte), association Gefosat

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de la question énergétique (enjeux nationaux/sociaux) et identifier les catégories d'acteurs en présence (l'écosystème de l'énergie)
- Prioriser les travaux de rénovation thermique d'un projet et faire le lien avec les artisans
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage et définir le coût d'usage
- Identification des spécificités relatives à la production d'une offre de logements diffus en copropriétés

Approche pédagogique

Alternance entre approches théorique et pratique / Illustrations / Ressources documentaires

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Exercices de mise en situation / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

1. Les enjeux de l'énergie (en distanciel)

Visio d'introduction sur les fondamentaux sur l'énergie: unités de calcul, poids des secteurs d'activité dans le bilan, répartition des compétences depuis l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, contexte réglementaire : DPE, décret décence, loi climat&résilience (calendrier d'interdiction de louer, carnet d'information du logement)

2. La rénovation énergétique (présentiel)

- La rénovation énergétique
 - › identification et réduction des besoins énergétiques
 - › travail sur l'enveloppe du bâtiment : confort thermique / confort d'été, qualité thermique
 - › matériaux et systèmes : choix et évaluation du réemploi, production de chaleur et d'eau chaude, sanitaire, ventilation
 - › aspects réglementaires : réglementation thermique et critères techniques pour les aides
 - › présentation des aides financières
- Les coûts d'usage d'un logement (facture énergétique d'un ménage)
 - › budget des ménages
 - › consommations d'énergies et d'eau
 - › maîtrise de la demande en eau et en énergie
- Spécificités du montage et du suivi d'une opération de rénovation énergétique
 - › les acteurs d'une opération de rénovation
 - › le déroulement d'une opération de rénovation, du diagnostic à la réception
 - › focus : sélection des entreprises, sécurité et protection de la santé, coordination étanchéité à l'air, gestion des déchets et réemploi
- Rénover en copropriété - Accord du collectif, respect de la loi, complexité dans la mise en œuvre, garantie de continuité de l'usage du bâti
 - › les acteurs et processus de décision en copropriété
 - › intervenir en site occupé
- Mise en pratique
 - › exercice sur une petite copropriété (Définition d'un projet de copropriété et d'un projet sur un logement individuel, prise de décision, gestion du voisinage, financement de la rénovation)

Inscription

avant le mardi 30 avril 2024 sur www.fapil.fr/nos-formations

3. Retours d'expériences (distanciel)

55



Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mallogement.

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).



6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris

contact@fapil.fr
www.fapil.fr

  @Fapil